



Madame Elisabeth Borne
Première ministre
Hôtel de Matignon
75007 Paris

Paris, le 18 mai 2022

Madame la Première ministre,

Le 6 janvier dernier, s'adressant à la Fédération des acteurs de la solidarité, le Président de la République a posé un constat clair sur la situation du travail social et de l'accompagnement des personnes vulnérables dans notre pays, évoquant notamment la « *perte d'attractivité* » de ces métiers « *insuffisamment reconnus* » alors qu'ils sont « *au cœur de notre pacte social* ».

Le manque de salariés pour ces métiers, ces missions d'intérêt général qu'exercent deux millions de femmes et d'hommes à travers le pays, dont plus de la moitié dans des établissements et services privés à but non lucratif, principalement des associations, devient en réalité critique pour la conduite des politiques sociales à un moment où la défense de la cohésion sociale est plus que jamais indispensable.

Nous avons rappelé ces constats à votre prédécesseur le 18 février, à l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qu'il a ouverte en votre présence et que nous avons comprise comme la manifestation d'une volonté de dialogue avec les partenaires sociaux et associatifs au service de la relance du travail social. Nous avons à cette occasion salué une approche qui vise à prendre en compte tous les aspects de la crise du travail social depuis le sens même de la mission et les rémunérations, à la promotion de ces métiers en passant par la modernisation des conventions collectives et la formation initiale et continue.

Le Gouvernement a ainsi annoncé un engagement financier de compensation de revalorisation des métiers de la filière socio-éducative, et d'appui à la transformation des conventions collectives du secteur, co-financée avec les conseils départementaux et conditionnée à l'aboutissement de la négociation entre partenaires sociaux.

Le 18 février, nous nous sommes réjouis que l'Etat reconnaisse enfin les « oubliés du Ségur ».

Nous avons salué ces engagements financiers qui représentent une étape déterminante au service de la rénovation du secteur, de nos métiers et surtout, au service des plus vulnérables.

Néanmoins, nous constatons que des salariés indispensables à la tenue de nos missions, le plus souvent avec les rémunérations les plus faibles demeurent encore oubliés. En outre en ce mois de mai 2022, nous n'avons pas de calendrier sur les moyens annoncés qui n'ont pas été effectivement versés, imposant aux associations qui souhaitent anticiper les versements, d'avancer les revalorisations sur leurs fonds propres, les fragilisant plus encore dans un moment de fortes tensions financières.

Dans le même temps, le niveau atteint par la hausse des prix à la consommation altère le pouvoir d'achat des professionnels du secteur dont le salaire net mensuel moyen est environ de 25% inférieur au salaire net moyen de nos concitoyens. La perte de pouvoir d'achat de ces professionnels, déjà soulignée lors de la conférence des métiers, s'aggrave et rend insuffisantes les mesures déjà prises.

Il conviendra également que les mesures prises permettent d'éviter qu'une hausse du traitement indiciaire dans la fonction publique ne vienne accroître la différence de rémunération entre des professionnels qui, en dépit de statut différent, remplissent des missions équivalentes.

Madame la première ministre, Il y a urgence à soutenir tous les professionnels du secteur en poursuivant la démarche engagée et à remédier à cette situation qui fracture davantage le pays et mine la cohésion nationale. Les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ont à cet égard un rôle déterminant à jouer. Ils ont besoin, plus que jamais, d'être soutenus afin de tenir ce rôle dans des conditions acceptables.

Nous appelons urgemment donc de nos vœux une mesure pour soutenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. Dans le même temps, une revalorisation des financements publics pour la conduite de ces politiques sociales devrait faire l'objet d'une mesure d'urgence pour prendre en compte la hausse des prix.

C'est la solidarité, au cœur de notre pacte social, qui est fragilisée lorsque le secteur associatif ne peut plus fonctionner normalement.

Dans l'espoir que cette demande puisse être entendue, nous vous prions d'agréer, madame la Première ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pascal BRICE
Président de la Fédération des
Acteurs de la Solidarité



Patrick DOUTRELIGNE
Président de l'Unioyss



Marie-Sophie DESAULLE
Présidente de la FEHAP



Alain RAOUL
Président de Nexem



Josiane BIGOT
Présidente de la CNAPE



Jean-Christophe COMBE
Directeur général de la Croix
Rouge Française

